

Économique & Social

S O M M A I R E

La décentralisation des formations sanitaires et sociales	1
Le SRADT au Zénith	2
Agriculture et développement durable	2
La démocratie locale participative	3
Le Recteur de l'Académie de Rouen	4
6 ^e journée de l'Observatoire Régional des Pratiques Sociales.....	4



LETTRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Le Mot du Président

A chacun, je présente mes vœux de bonheur pour l'année à venir.

2007 sera une année importante puisque des élections nationales sont prévues au printemps.

Au moment où le dialogue social –avec le vote d'une loi par le Parlement– et la démocratie participative sont en bonne place dans les textes et discours publics, je formule le souhait que les actes suivent les paroles.

Les partenaires sociaux ont droit à une place plus significative en traitant des questions qui sont les leurs.

De leur côté, il est de plus en plus clair que les citoyens ont la volonté d'exprimer leur avis sur des sujets qui les regardent.

Notre CESR s'est récemment intéressé aux conseils de développement et de quartiers en souhaitant que leurs rôles soient valorisés.

La coexistence des instances de concertation et de décision peut contribuer à redonner une légitimité à la vie publique, pour peu que chacun sache rester dans son rôle.

Même si notre pays n'est pas, par son histoire, vraiment accoutumé à ce type de dialogue, il a tout à y gagner.

A l'affrontement fréquent et assez stérile peut succéder un bon usage du dialogue, qui aurait le mérite de faire évoluer les institutions et les hommes de façon plus raisonnée.

Que chacun accepte ce dialogue permanent au travers d'une concertation organisée sur les questions qui touchent les habitants dans leur vie quotidienne et nos rapports sociaux en seront transformés. C'est le vœu que je formule en ce début d'année.

Nicolas Plantrou

La décentralisation des formations sanitaires et sociales



La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Régions des compétences d'organisation et de financement des formations sanitaires et sociales. Cette décentralisation intervient dans un contexte complexe : en effet, la Haute-Normandie souffre d'une situation sanitaire dégradée et d'un lien social relâché. De nombreux défis s'annoncent pour la Région, tels que les départs en retraite des personnels, les besoins croissants en aide à domicile ou encore le renouvellement des pratiques du travail social.

Dans son avis voté le 13 novembre dernier, le CESR propose des pistes d'actions pour que la Région puisse relever les nombreux défis que nous lance l'avenir en matière de formations sanitaires et sociales.

Afin de mieux anticiper, il conviendrait de se doter d'outils afin de rassembler, analyser et mutualiser l'information. On pourrait également promouvoir un pôle de recherche et d'expertise qui associerait les instituts de recherche, les universités, les praticiens de terrain, les organismes de formation, les branches professionnelles dans le champ du sanitaire (vieillesse, dépendance) et le domaine du social (intégration et lutte contre les exclusions).

Pour aller vers la gestion prévisionnelle des

emplois et des compétences, il conviendrait de procéder à l'évaluation des besoins en formation afin de faire évoluer leurs contenus. Il serait par ailleurs utile de diversifier les voies d'accès aux diplômes en utilisant particulièrement la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), l'apprentissage, la double alternance, et en proposant des accords entre établissements de formation. L'amélioration de la qualification des aides à domicile pourrait se faire en se fondant sur l'expérience réussie des assistantes maternelles.

Pour créer les conditions d'une harmonie territoriale, il conviendrait de promouvoir des formations délocalisées et d'affirmer le rôle de chef de file de la Région en réunissant les partenaires autour du Contrat d'Objectifs signé en 2004.

Pour rendre les professions plus attractives, on devrait sécuriser les parcours professionnels, développer une communication valorisant ces métiers, promouvoir l'amélioration des conditions de travail et la prise en charge des difficultés rencontrées.

Afin d'améliorer les conditions de vie de ces étudiants, on pourrait mettre en place, au niveau régional, un dossier d'inscription unique, proposer une allocation d'études dès la deuxième année et développer l'aide aux stages.

Les conditions dans lesquelles s'est effectué ce transfert des compétences montre encore des zones d'ombre et d'incertitude dans le domaine financier. Le transfert des bourses s'est traduit par un écart de plusieurs millions d'Euros en défaveur de la Région. Appliquée en l'état, la règle en la matière se traduirait par un niveau très faible de la compensation de l'Etat pour les investissements. On ignore alors comment sera compensée (si elle l'est) la rénovation de certains établissements de formation.

Ainsi, concernant l'évolution des dépenses, il faudrait négocier tous les trois ans une réévaluation des montants des transferts financiers de l'Etat en fonction de la situation préoccupante de la région sur le plan sanitaire et social.

Présentation de Schéma Régional d'Aménagement Du Territoire (SRDAT) au Zénith de Rouen, le 14 octobre 2006



C'est devant près de 500 élus locaux et responsables régionaux qu'Alain LE VERN, entouré des Présidents des deux départements : Jean-Louis DESTANS et Didier MARIE, ainsi que du Préfet de Région, Jean-François CARENCO, a présenté le SRDAT.

Après deux ans de travail avec consultation de 2 000 partenaires et de dizaines de réunions thématiques décentralisées, après son adoption en juin dernier par le Conseil Economique et Social et par le Conseil Régional, ce fut donc la présentation, ce 14

octobre, de tout le travail accompli. Depuis que la loi en a rendu l'élaboration obligatoire, la Haute-Normandie compte avec la Basse-Normandie et les Pays de la Loire, parmi les bons élèves des 22 régions françaises.

Document stratégique qui devra être définitivement adopté en décembre, ce SRDAT identifie les grandes perspectives et priorités du développement régional pour les prochaines années.

Le ton a été donné d'entrée d'une « Haute-Normandie qui gagne » avec la projection de reportages, d'images et de témoignages régionaux illustrant les différents thèmes que constitue ce SRDAT ; deux débats animés par le journaliste Bertrand TIERCE sont venus ensuite en appui conforter cette approche.

Les participants du premier : Frédéric DIONNET (CERTAM), Hubert VAUDRY (INSERM), Martine BONNY (PORT AUTONOME DE ROUEN), Jean-Dominique WAGRET (MOV'EO) ont donné leur vision de la Haute-Normandie du futur. La Région doit davantage mettre en avant ses forces et valoriser ses richesses : petites et moyennes entreprises, ensembles portuaires, équipes scientifiques, potentiel d'énergies renouvelables, c'est-à-dire autant d'atouts à mieux exploiter.

Les participants du deuxième : Jean-Pierre BOUCHER (Pays Risle Estuaire), Brigitte LANGLOIS (Pays Entre Seine et Bray), Frédéric SANCHEZ (Agglo de Rouen), Jean-Paul LECOQ (Maire de Gonfreville-l'Orcher), Paul-André GOT (Pays du Roumois), ont tour à tour exprimé

les préoccupations des habitants de leurs territoires respectifs. Parmi les sujets récurrents :

- la périurbanisation,
- les déplacements domicile-travail,
- les services à la personne,
- le déficit de l'offre de soins tant quantitatif que qualitatif,
- la difficulté à faire profiter les territoires ruraux des grands projets ou des grandes infrastructures.

Alors que la première génération des Contrats de Pays et d'Agglomération arrive à terme dans les prochains mois, les trois Présidents du « 276 » ont assuré les élus locaux de leur soutien et se sont engagés à mettre en œuvre une nouvelle génération de contrats avec les territoires concernés (pays et agglos), même si l'Etat n'intervient pratiquement plus dans ce domaine. D'où la réaffirmation d'Alain LE VERN de sa volonté de voir s'achever les démarches sur les territoires de Bresle-Yères, le Neubourg-Conches et le Pays dieppois. S'adressant au Préfet d'une même voix, ils ont demandé au représentant de l'Etat de prendre en considération les priorités spécifiques au territoire régional soulignées dans le SRDAT. Le Contrat de Projets Etat/Région étant alors encore en cours de négociation, ils ont souligné particulièrement les retards importants dont souffre notre Région dans deux secteurs relevant de la compétence de l'Etat, à savoir : la Santé et la Recherche.

Evoquant la mise en place d'un Plan « Progrès-Santé », le Préfet a pris acte de la cohérence construite jour après jour avec le SRDAT.

Agriculture et développement durable



Plusieurs conseillers économiques et sociaux se sont retrouvés le 22 septembre au salon NOV&A, répondant ainsi à l'invitation de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, qui en partenariat avec son homologue de Seine Maritime, et de nombreuses organisations professionnelles, organisait ce salon, premier du genre dédié aux bio produits, ouvert au public.

Nous étions invités à un voyage « au pays de l'or vert » où l'on pouvait rencontrer les acteurs de ce secteur économique, et ainsi prendre conscience, qu'un stylo peut se transformer en engrais, de la paille en électricité, un grain de blé en sac plastique, en carburant, ou en lessive, de la betterave en carburant ou encore du colza en crème pour les mains, du lin en panneaux isolants pour le bâtiment et l'automobile... Ces produits d'usage courant dont la particularité est d'être fabriqués à partir de la biomasse et plus parti-

culièrement des productions agricoles, vont prendre une place de plus en plus importante dans notre vie. Pour alimenter la réflexion et aller au-delà de la visite du salon, cinq conférences tables rondes destinées en premier lieu aux producteurs ou utilisateurs de bio carburants étaient organisées à partir des thèmes suivants :

- l'agriculture et le développement durable,
- la biomasse au service des collectivités,
- le non alimentaire, quelles perspectives pour notre agriculture ?
- la valorisation des végétaux et applications cosmétiques : cas de la bio synthétique,
- les agro-matériaux et les marchés du BTP.

Bravo pour cette initiative qui donnait l'occasion à tous les visiteurs de mieux comprendre les enjeux et les perspectives de l'industrie « verte ».





La démocratie locale participative en Haute-Normandie

des communes – habitants. En effet, les agents des collectivités locales sont au quotidien en relation avec les élus, ce qui est beaucoup moins vrai avec les habitants. En conséquence, les services vont devoir intégrer dans leur travail, non seulement la relation descendante de l'élu vers l'agent mais aussi la relation ascendante de l'habitant vers l'élu. Avec les Conseils de Quartier, une question posée par les habitants est toute aussi importante qu'une question posée par un élu.

Concernant les Conseils de Développement, le CESR a constaté que les Pays étaient plus engagés dans la relation au Conseil de Développement que les Agglomérations. Nous y voyons une raison majeure, les Pays ne sont que des territoires de projets alors que les Agglomérations sont à la fois territoire de projet et de gestion.

Dans la mesure où la gestion prime sur le projet, dans l'esprit de beaucoup de gens, y compris les habitants, le Pays a pour objectif de se légitimer. En conséquence il est fort possible que celui-ci considère le Conseil de Développement comme un allié, à la condition expresse que ce dernier existe réellement.

Que faut-il améliorer ?

Indéniablement, la question des moyens se pose. C'est un dénominateur commun aux Conseils de Quartier et aux Conseils de Développement. Moyens de fonctionnement, qu'est-ce que cela veut dire ? Il importe que les Conseils aient à disposition des moyens humains pour approfondir les réflexions, produire des avis, informer la population et pour que les membres de ces Conseils puissent se former. Se former ne veut pas dire seulement organiser des stages, cela veut dire aussi pouvoir se déplacer, rencontrer des représentants d'autres Conseils, échanger sur des sujets.

Il faut améliorer l'assiduité des membres. Pour cela, le CESR considère que la meilleure manière d'y parvenir, c'est de créer une véritable dynamique participative. Il faut que les gens se sentent utiles. Il faut que les membres puissent mesurer l'impact de leurs avis et de leurs propositions. Mais il faut aussi que les règles de fonctionnement soient simples, repérables par tous et évolutives, afin de s'adapter au nombre de participants.

L'indépendance des Conseils vis-à-vis des communes, pour les quartiers et vis-à-vis des Pays et des Agglomérations est un enjeu. La suspicion des uns envers les autres ne peut produire qu'encre plus de suspicion. La seule solution est donc que les Conseils de Quartier et les Conseils de Développement s'emparent de leur ordre du jour par le moyen de l'autosaisine. Ceci ne peut qu'être bénéfique pour les Conseils comme pour les élus. Les Conseils

seront ainsi libres de produire les avis et propositions de leur choix, les élus seront ainsi libres de décider en toute indépendance. Car, faut-il encore l'affirmer, les élus sont les seuls légitimes à décider, ils ont été élus pour cela.

Qui faut-il convaincre, les élus, les habitants ou la société civile organisée ?

Il serait plus simple d'être dans une société manichéenne, les vertueux d'un côté, et de l'autre... Qu'est-ce qu'un élu local, si ce n'est un habitant ayant un statut particulier de par son engagement politique ? Qu'est-ce qu'un représentant de la société civile organisée, si ce n'est un habitant ayant un statut particulier de par son engagement citoyen, associatif, syndical ou professionnel ?

Le dénominateur commun est que nous sommes tous des habitants. Ainsi la différence entre les points de vues tient d'abord du jeu de rôle de chacun.

A l'analyse de l'enquête réalisée auprès de l'ensemble des Présidents des Conseils de Développement, nous avons la certitude que les élus, les représentants de la société civile organisée et les habitants ont à entreprendre une démarche d'investissement vis-à-vis des Conseils de territoire. Tous doivent être persuadés de l'intérêt des Conseils. C'est dans ce sens que le CESR a formulé ses propositions. Dans l'esprit, tous sont destinataires.

En conclusion, nous sommes dans une phase d'apprentissage.

Y a-t-il un nombre idéal de participants dans les Conseils ?

Concernant les Conseils de Quartier, la réponse est simple, plus il y aura d'habitants participant aux travaux des Conseils de Quartier, mieux ce sera.

Pour les Conseils de Développement, la réponse est plus nuancée. Parce que les territoires sont grands, les participants sont plus en position de représentants d'organismes ou de groupes de personnes. Sont-ils représentatifs ? Le CESR répond en indiquant que la question est mal posée : l'important n'est pas d'évaluer si tel ou tel représentant est représentatif du territoire mais de s'assurer que la composition du Conseil de Développement est représentative du territoire. En termes plus simples, le monde économique, y compris les syndicats de salariés, le monde associatif, du social, de la culture, du sport, de la jeunesse, des personnes âgées, des consommateurs, de l'environnement, du logement, etc., doivent être présents. Le nombre idéal dépendra alors de la réalité territoriale.

Personne n'a intérêt à en limiter le nombre.

Pourquoi le CESR a voulu aborder cette question ?

La Région a intégré dans sa politique territoriale les Pays et les Agglomérations. Progressivement, la Région anime le territoire ; elle a notamment créé la Conférence des Territoires qui réunit dans une même assemblée les représentants élus des Pays et des Agglomérations et les représentants des Conseils de Développement.

Le Conseil Economique et Social de la Région a jugé opportun de produire un état des lieux.

Faut-il parler de démocratie participative ?

Le CESR affirme qu'il n'y a que la démocratie que l'on peut éventuellement subdiviser en deux parties, la démocratie représentative et la démocratie participative. Mais cette dissociation n'a d'intérêt que pour déterminer le champ d'analyse. Il n'y a pas deux formes de démocratie, les deux volets sont indissociables et interdépendants. Le CESR va même plus loin, il n'y a pas de démocratie sans les deux composantes.

Les conseils de quartier et les conseils de développement fonctionnent-ils bien ?

Il serait infondé de répondre par un oui ou un non catégorique. Toute forme d'organisation produit ses propres dysfonctionnements.

Concernant les Conseils de Quartier, indéniablement, les communes concernées sont en recherche. Aucun système n'est parfait. Le Havre a construit un processus très simple, Rouen aboutit à une organisation plus complexe. Les périmètres des quartiers ne sont pas totalement définis. Il est possible de voir des découpages évoluer en fonction des dynamiques des quartiers eux-mêmes. Il est possible aussi de voir les modes de fonctionnement évoluer. En revanche, nous n'oserions pas prétendre que telle ou telle collectivité locale est moins volontariste pour rendre effectives la concertation et la consultation.

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'une des conditions de réussite concernait moins la relation élus – habitants que la relation services

Les prochains rendez-vous de l'assemblée du CESR en 2007

- **lundi 15 janvier 2007 à 9 h 30 :** présentation et validation des travaux concernant « les énergies en Haute-Normandie : bilan et perspectives stratégiques, économiques et environnementales »
- **lundi 12 février 2007 à 9 h 30 :** avis sur le contrat de plan État-Région 2007/2013.
- **lundi 12 mars 2007 à 9 h 30 :** avis sur le projet de décision modificative n° 1 de la Région.

- **lundi 18 juin 2007 à 9 h 30 :** avis sur le projet de décision modificative n° 2 de la Région.
- Ces sessions :**
- se tiennent dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région, 5 rue Robert Schuman à ROUEN,
 - sont publiques et qu'à ce titre, vous y êtes cordialement invités,
 - sont visibles, en temps réel, sur le site internet du CESR (<http://www.cesr-haute-normandie.fr>).

6^{ème} journée de l'Observatoire Régional des Pratiques Sociales



En Haute-Normandie, de nombreux secteurs d'activité tirent la sonnette d'alarme : insuffisance chronique de candidats, délais trop longs pour trouver la bonne personne, de nouveaux embauchés qui ne restent pas. Parallèlement, la région compte aujourd'hui 70 000 demandeurs d'emploi, et les pouvoirs publics travaillent quotidiennement avec les branches professionnelles sur leurs besoins. De ce point de vue, il est donc difficile de parler de pénurie de main-d'œuvre.

Alors comment réduire significativement les difficultés de recrutement ? Que peut-on faire pour améliorer les choses ? Convaincus que les acteurs des entreprises ont leur rôle à jouer dans la lutte contre cette problématique récurrente, les partenaires sociaux du Conseil d'Administration de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) de Haute-Normandie c'est-à-dire : CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, CGT-FO représentant les syndicats de salariés et la CGPME, le MEDEF représentant les syndicats patronaux, ont souhaité cette journée dans un but précis : permettre une discussion collective régionale, entre pouvoirs publics, organisations patronales et syndicats de salariés, dirigeants, DRH et représentants du personnel pour explorer les possibilités d'actions internes à l'entreprise. Améliorer les méthodes de recrutement, agir sur la gestion des ressources humaines pour fidéliser les salariés, améliorer les conditions de travail et d'emploi pour attirer des candidats ont été autant de pistes proposées à la discussion et qui ont nourri la réflexion de chacun. Cette journée s'est déroulée avec la participation des différents acteurs de la Formation Professionnelle et de l'Emploi dans la Région. Ils ont débattu sur les difficultés de recrutement. Les acteurs d'une troupe de théâtre ont joué différentes situations au travail et Jean-Paul PREVIDENTE, Directeur de l'ARACT Haute-Normandie, a fait le lien avec les conditions de travail.

Des ateliers ont permis des échanges sur :

- l'intégration et la fidélisation des jeunes,
- les conditions de travail et les conditions d'emploi,
- la réduction de la pénibilité au travail pour attirer des candidats,
- la manière de mieux gérer les ressources humaines pour séduire et garder les salariés.

Ensuite, les syndicats de salariés et les syndicats patronaux ont participé à une table ronde pour échanger sur leurs expériences sur ce sujet en entreprise et pour finir, Rémi RICHARD, Président de l'ARACT Haute-Normandie, a conclu cette journée.

Le Recteur de l'Académie de Rouen devant le bureau du CESR

Le 16 Octobre dernier, M. Jean- Jacques POLLET, recteur de l'Académie de Rouen est venu échanger avec les membres du Bureau du Conseil Economique et Social sur les deux thèmes suivants :

- l'état des lieux concernant la formation dans l'Académie de Rouen,
- les enjeux et les axes de travail qui guident la politique académique.

L'ÉTAT DES LIEUX

Le Recteur met en avant les résultats constatés au Bac 2006 à savoir :

- en hausse pour le Bac Général (84,6 % de réussite contre 81,4 % en 2005) ; il s'agit d'une progression importante même si les taux de réussite sont encore en deçà de la moyenne nationale (86,5 %),
- une progression plus forte qu'au niveau national pour le Bac professionnel (+ 4,2 % contre 1,7 % au niveau national), et pour le Bac techno (+ 1,4 % contre 1,1 % au niveau national) même si, pour cette catégorie de bacheliers, le taux d'échec est encore problématique (29 %).

Il considère que ces résultats :

- permettent d'affirmer que l'Académie est en nette progression,
- sont à analyser à la lumière de la qualité du public admis à se présenter à cet examen,
- montrent qu'au sein de l'académie de Rouen, les choses bougent mais qu'il ne faut pas occulter le fait qu'il existe encore d'énormes marges de progression sur lesquelles il va falloir engager un certain nombre d'actions.

LES ENJEUX ET LES AXES DE TRAVAIL

- Affermir l'acquisition des compétences de base : savoir lire, écrire et compter

Dans le cadre du travail à conduire sur ce thème, le Recteur met en avant le fait que deux indicateurs ont été retenus au moment du passage des élèves en 6^{ème} :

1^{er} indicateur - le passage en 6^{ème} avec une année de retard : actuellement l'Académie recense 20 % d'élèves relevant de ce cas de figure contre 17,83 % au niveau national.

2^{ème} indicateur - la maîtrise des deux matières principales, à savoir : la maîtrise de la langue française et les mathématiques.

Concernant cet indicateur, les résultats sont les suivants :

Matières principales	Résultat académie	Résultat au niveau national
Maîtrise de la langue française	53,3 %	58,4 %
Mathématiques	61,6 %	63,9 %

Ce deuxième indicateur montre l'écart très significatif qui se creuse entre le local et le national.

- Conduire un maximum d'élèves au terme d'une scolarité la plus achevée possible, dans le second degré

Pour atteindre cet objectif le Recteur considère qu'il est nécessaire de :

- surmonter deux problèmes majeurs, à savoir :
 - peu de redoublement au collège,
 - une orientation importante vers la voie professionnelle et peu vers la voie générale alors que l'académie n'est pas en mesure d'accueillir tous les élèves qui choisissent la voie professionnelle.

Au regard de ces problèmes, il estime qu'un effort particulier doit être entrepris pour orienter les élèves vers une seconde générale ou technologique ; il ajoute que l'option technologique est particulièrement intéressante dans la mesure où elle conduit à des BTS et à des DUT,

- augmenter le passage en première professionnelle,
- favoriser la poursuite des BEP vers des bac pro (39,80 % au niveau de l'académie contre 41,6 % au niveau national)
- créer des établissements repères (établissements qui seraient des conservatoires des métiers) qui accueilleraient, au sein de la même structure, les trois branches, à savoir : la formation initiale (lycée), l'apprentissage (CFA) et la formation continue (GRETA). Ce scénario « idéal » permettrait :
 - aux élèves d'aller jusqu'à la fin de leur formation dans un même établissement,
 - de rattraper, à l'horizon 2010, la poursuite d'étude du BEP vers le Bac pro et les STS.

Enfin, il ajoute que le nombre d'apprentis recensés dans l'académie est très important (13 500 environ) mais qu'il est mal réparti (manque niveaux 3 et 4) ; des efforts nécessitent d'être entrepris pour ces deux niveaux.

- Favoriser la poursuite des études vers l'enseignement supérieur

Le Recteur indique que l'Académie de Rouen connaît un retard énorme par rapport au niveau national.

	Académie	France
Pourcentage de bacheliers qui s'orientent vers l'enseignement supérieur	68 %	82,3 %

A ce rythme, il considère que la Haute-Normandie va bientôt se trouver dans l'obligation d'importer des cadres. De facto, améliorer le taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur constitue une obligation. Il faudrait passer, en 2010 au moins à 72 % (la cible nationale est de 85 %).

Les leviers à utiliser pour améliorer ces résultats sont les suivants :

- la voie professionnelle (améliorer le taux d'accès des bacheliers professionnels en Section Technicien Supérieur (STS), passer de 9 % à 15 % d'ici à 2010),
- la lutte contre le décrochage,
- l'orientation,
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ; ce levier représente un élément essentiel dans la mesure où il permettrait de passer de 1 000 à 1 500 diplômes par an.